Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

BUDGET PRIMITIF 2018

GLOSSAIRE 3

LES PRINCIPES BUDGETAIRES : 4

INTRODUCTION 4

PRESENTATION PAR COMPETENCE 4

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES 5
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 6
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE 8
L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT 10
POLITIQUE DE LA VILLE 11
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 12
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 14

LES COMPETENCES OPTIONNELLES 15
VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE 16
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE 18
EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 18

LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES 20
ASSAINISSEMENT 21
LA CULTURE 24
LA PROPRETE 22
L'ECLAIRAGE PUBLIC 23
LES RESEAUX 24

LES SERVICES MUTUALISES 26
LA POLICE 28
LE DROIT DES SOLS 31
L'ADMINISTRATION GENERALE 32

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE 33

Les dépenses de la Communauté 33

Les dépenses de gestion 33
Les dépenses de personnel 33
Les charges à caractère général 34
Les autres charges de gestion courante : 34
Les atténuations de produits : 34

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) 35
Les subventions d'équipement : 35
Les dépenses d'équipement : 35

La dette 36

Le mode de financement des dépenses (hors dette) 36

Les recettes réelles de gestion 37
Les dotations et participations : 37
Les impôts et taxes : 37
Les produits directs : 38

Les recettes d'investissement (hors emprunt) 38

L'épargne 39

Les prévisions 2018 40

Analyse globale 40

GLOSSAIRE

Budget primitif	le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité.
C.I.F	Coefficient d'intégration fiscale
Dépenses Réelles (ou recettes)	les dépenses et recettes réelles qui donnent lieu à un décaissement, elles représentent l'activité réelle de la collectivité
Dépenses ou recettes d'ordre	ces écritures ne donnent lieu à aucun décaissement et s'équilibrent en dépenses et en recettes
Dotations aux amortissements	provision annuelle constatée afin de traduire la dépréciation des biens constituant le patrimoine de la collectivité. C'est une opération d'ordre en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.
Epargne brute	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
Epargne de gestion	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financier et charges et produits exceptionnels
Epargne nette	Epargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts (i.e autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement)
F.I.P.D	Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance créée au sein de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
F.N.G.I.R	Fonds créé à la suite de la réforme de la taxe professionnelle : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
Fonds de concours	participations à des dépenses d'investissement des communes, ne pouvant pas dépasser 50% du reste à charge HT de la commune et le total des subventions et fonds de concours ne peut pas représenter plus de 80% du coût total de la dépense. Cette dépense s'amortit sur 10 ans.
F.P.I.C	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
O.R.U	Opération de Renouvellement Urbain. Requalification urbaine menée sous l'égide de l'ANRU, l'agence nationale pour la rénovation urbaine.
PLHI	le Programme local de l'habitat Intercommunal est un document d'urbanisme de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle du territoire.
Virement à la section d'investissement	c'est l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de cette même section. C'est une dépense d'ordre de fonctionnement et une recette d'ordre d'investissement qui constitue, avec la dotation aux amortissements, l'autofinancement

LES PRINCIPES BUDGETAIRES :

Le principe de l'antériorité : le budget de l'année doit être voté avant le 1er janvier. Par exception à ce principe, le budget primitif peut être voté au plus tard le 15 avril de l'année N.

Le principe d'annualité : le budget est adopté chaque année pour une année civile, il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le principe de l'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'ensemble des recettes et des dépenses sans contraction des unes avec les autres.

Le principe de l'unité : l'ensemble des recettes et des dépenses doit figurer dans un document unique. Néanmoins il existe des exceptions à ce principe, certains services sont gérés en budget annexe. Toutefois ils doivent être présentés avec le budget principal.

Le principe de l'équilibre : les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière sincère et chacune des sections – investissement, fonctionnement - doit être équilibrée.

∞∞∞∞∞

INTRODUCTION

Le 29 novembre dernier le conseil communautaire a examiné le rapport des orientations budgétaires 2018 de notre communauté.

Le budget primitif 2018 du budget général, les deux budgets annexes assainissement et pépinière et le budget autonome de l'office du tourisme intercommunal, en sont la traduction.

Les comparaisons sont de budget à budget.

Les inscriptions d''investissement ont été faites selon la logique des crédits de paiement.

Enfin ce document se décompose en trois parties comme pour le DOB une présentation par compétence s'appuyant sur le projet de statut, une présentation financière et des annexes.

∞∞∞∞∞

PRESENTATION PAR COMPETENCE

La présentation qui va suivre distingue les compétences obligatoires, les compétences optionnelles, les compétences supplémentaires, et les services mutualisés.

Il vous est rappelé, en matière de transfert de compétence que, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque transfert ou dé-transfert s'effectue à budget constant, et impacte l'attribution de compensation de la commune en plus ou en moins selon le sens du transfert.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rappel de la compétence : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article K 4251-17 du CGCT :création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 655 394	1 832 978	1 751 865	
Recettes	118 000	189 400	138 100	
Solde	1 537 394	1 643 578	1 613 765	-2%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	2 863 814	2 757 411	2 260 500	-18%
Recettes	0	1 000 000	0	
Solde	2 863 814	1 757 411	2 260 500	29%

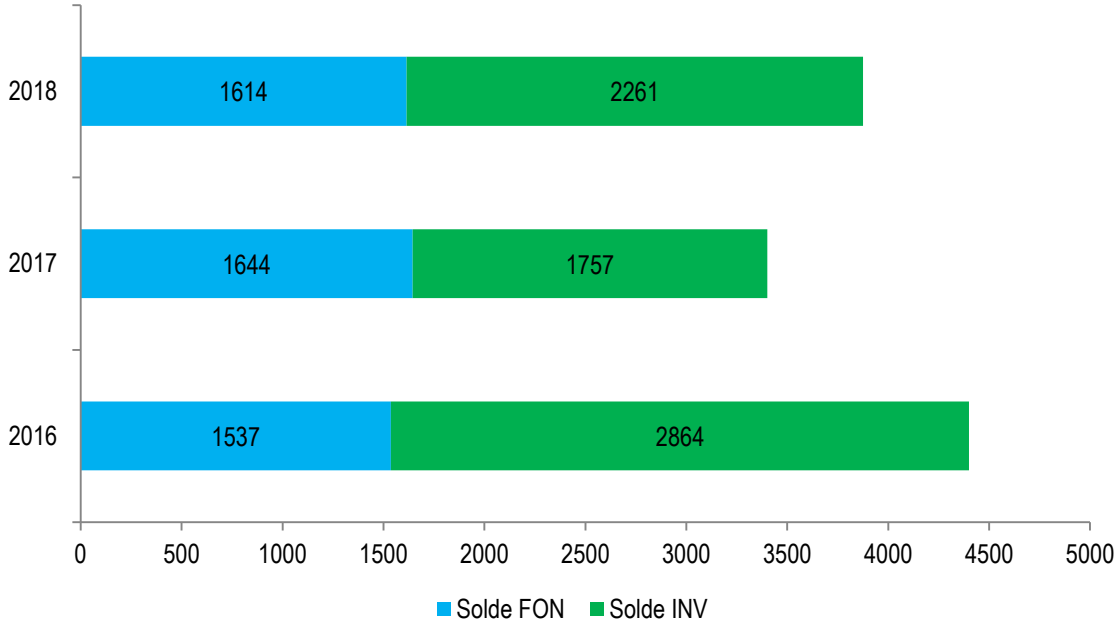

Les crédits réservés à la compétence développement économique s'élèvent à 4 012 K€ en 2018.

En 2018, cette compétence représente 5 % du budget hors dépenses mutualisées, d'administration générale et non ventilables

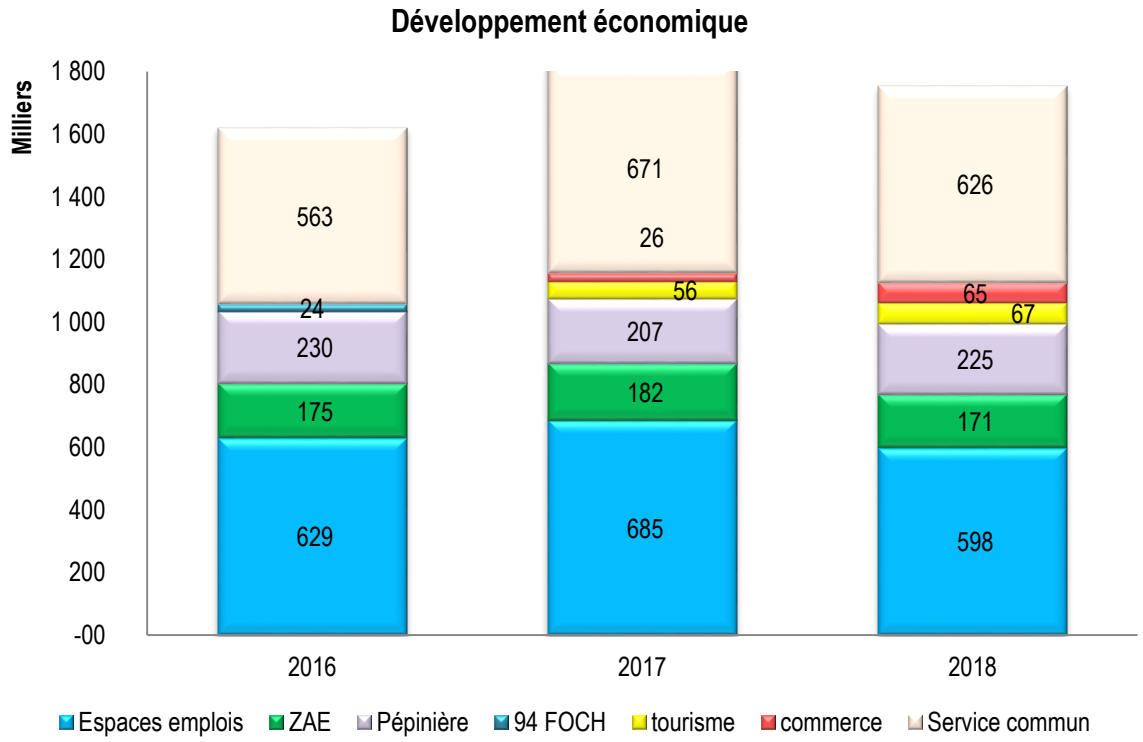

Commentaire :

Le service commun présente une baisse des crédits d'étude ainsi que les crédits pour les subventions.

Pour la partie emploi : l'opération "Passerelle" (80 K€ en recettes et en dépenses) n'est pas renouvelée en 2018. Mais le secteur emploi envisage la réalisation de 3 sessions ateliers Vitaliser ses compétence pro Rives de Seine pour un coût total de 4000 €. Il est prévu également la subvention aux Missions locales pour un coût de 162 800 € et 3 manifestations emplois : séniors, quartiers et métiers spécialisés pour un coût total de 9 000 €.

L'augmentation 2018 qui semble importante correspond essentiellement aux dépenses de personnel sous-estimées en 2017.

En ce qui concerne les zones d'activités : les crédits de maintenance restent au même niveau qu'en 2017. En investissement il est prévu au Parc Technologique de Montmagny la fin de la démolition Brigostar pour 60 000 € (coût total est estimé à 228 000 €), le remplacement de la poutre sécurisée de la zone des Cures à Andilly, et l'aménagement de trottoir sur un côté de la rue des Entrepreneurs à Saint-Gratien, l'autre se fera en 2019, pour 40 000 €. Par ailleurs nous retrouvons les crédits en direction de l'aménagement des Monts du Val d'Oise pour 1,5 M€

La pépinière : fait l'objet d'un budget annexe, il s'agit ici du montant de la subvention que devra verser le budget général à son budget annexe soit 179 580 €.

L'office du tourisme intercommunal : fait l'objet d'un budget autonome. La subvention du budget général à ce budget est égale à 66 870 €.

Le commerce : cette compétence a été initiée en 2017 par le lancement d'une étude sur le constat et les besoins de l'agglomération en matière de commerce. Dès la fin de l'année une convention a été signée avec les communes de Soisy-sous-Montmorency, Montmorency et Enghien-les-Bains pour une mise à disposition de personnel. En 2018 ces mises à disposition représentent 36 400 €. Une animation commerciale est également proposée pour 33 000 € (publications et animation), ainsi que l'adhésion au club commerce de la CCI pour 6 000 €

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Rappel de la compétence : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

Le transport :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 314 946	1 527 500	1 363 899	
Recettes	0	0		
Solde	1 314 946	1 527 500	1 363 899	-11%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	45 011	580 734	950 240	
Recettes	178 997	505 525	914 040	
Solde	-133 986	75 209	36 200	-52%

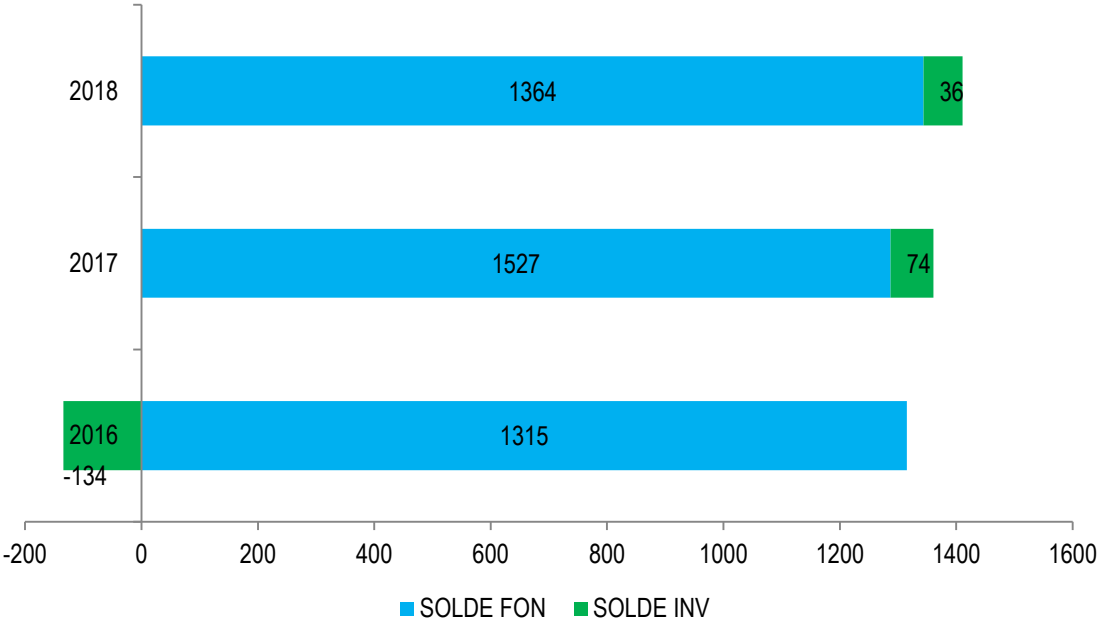

Les crédits réservés à la compétence aménagement de l'espace public s'élèvent à 2 314 K€ en 2018.

En 2018, cette compétence représente 4 % du budget total hors dépenses mutualisées, d'administration générale et non ventilables

Commentaire :

Les dépenses de fonctionnement progressent de 4% pour tenir compte de l'estimation de notre contribution au SIEREIG et de notre participation à TRANSDEV pour la ligne 37.

Par ailleurs la charge de fonctionnement pourrait faire l'objet d'une inscription complémentaire lors du BS, car nous sommes sollicités par la CA ValParisis pour prendre en charge les coûts d'exploitation des lignes de bus de l'ex-réseau Valbus pour les communes de Montlignon et Saint Prix. Cette charge nouvelle serait répercutée sur l'attribution de compensation de ces deux communes.

En ce qui concerne l'investissement, il est prévu la réalisation de la mise en accessibilité des arrêts bus de la ligne 13 Sud en maîtrise d'ouvrage délégué avec les communes de Deuil-la Barre, Montmorency, Enghien-les-Bains, Andilly et le Conseil général.

Par ailleurs il est prévu une étude pour le pôle gare d'Ezanville pour 85 000 € et en recette une subvention du STIF pour 70 000 €.

L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Rappel de la compétence : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
Dépenses	155 313	167 179	168 510
Recettes	0	0	0
Solde	155 313	167 179	168 510

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018
Dépenses	1 877 661	418 920	458 500
Recettes	44 800	0	0
Solde	1 832 861	418 920	458 500

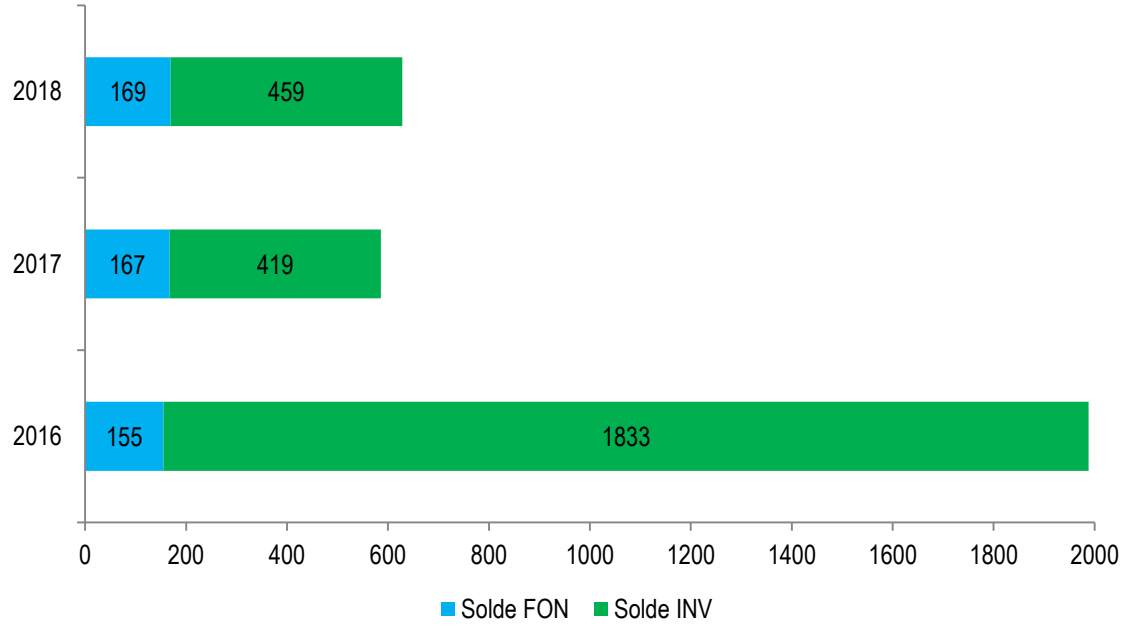

Commentaire :

Le PLHI 3 est en cours d'élaboration. Actuellement les demandes sont traitées sur la base du PLHI2, pour lequel une autorisation de programme de 0.5M€ a été ouverte en 2017. Le crédit de paiement 2017 à hauteur de 206 000 € sera inscrit au BP 2018.

Une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 0.5M€ devra être ouverte en 2017 avec un crédit de paiement de 250 000 €.

POLITIQUE DE LA VILLE

Rappel de la compétence : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	381 268	438 290	644 140	
Recettes	96 000	168 600	322 700	
solde	285 268	269 690	321 440	19,19%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	0	1 500	2 500	
Recettes	0		0	
Solde	0	1 500	2 500	67%

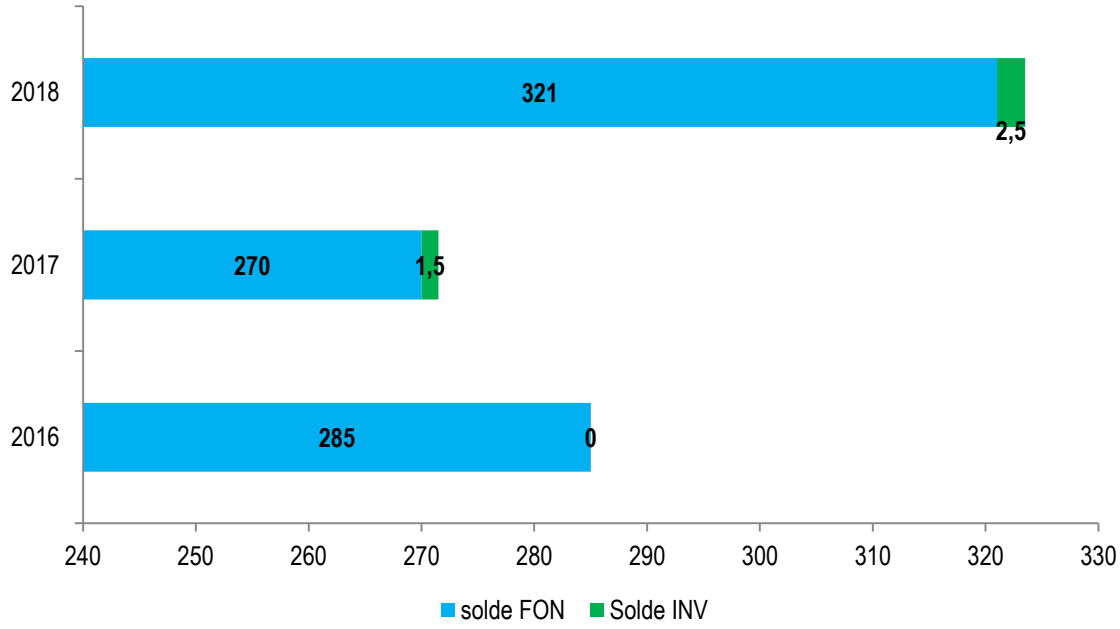

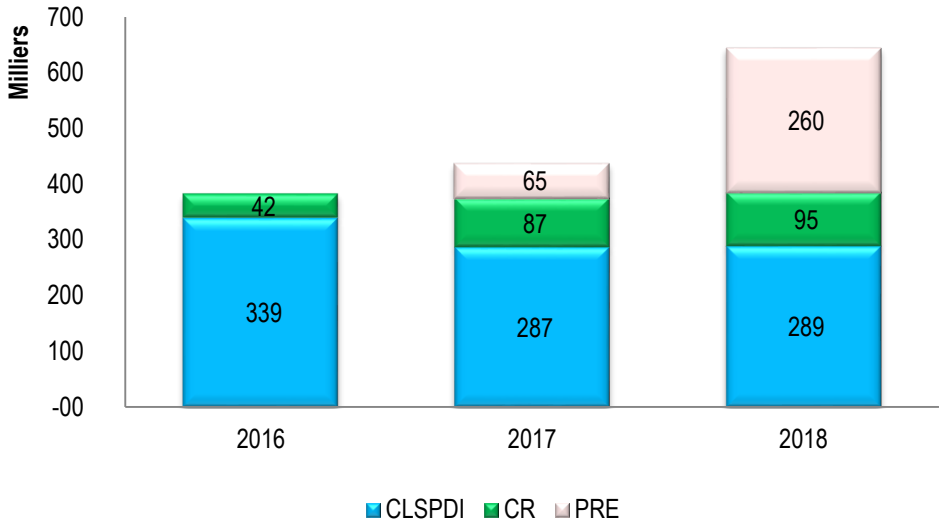

Commentaire :

Le contrat de ville : la partie économique du contrat de ville est restée imputée au développement économique. Pour information son coût est estimé à 14 000 € (hors charges de personnel) contre 9 600 € en 2017 avec une recette estimée à 62 600 € identique à 2017.

Cette compétence progresse fortement en 2017 car elle intègre l'arrivée d'un conseiller relais pour la zone gendarmerie recruté fin 2017 en année pleine en 2018, et le Programme de Réussite Educative prévu à hauteur de 260 000 € en dépenses et en recettes.

Le crédit pour les subventions aux associations est légèrement en augmentation (ACEPE, AIGUILLAGE, IMAJ) le montant de la subvention à l'AFAVO reste fixe à 72 000 €.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rappel de la compétence : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	283 554	358 745	398 980	
Recettes	177 000	203 650	199 500	
Solde	106 554	155 095	199 480	29%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	633 193	1 988 471	4 072 340	
Recettes	424 771	0	0	
Solde	208 422	1 988 471	4 072 340	105%

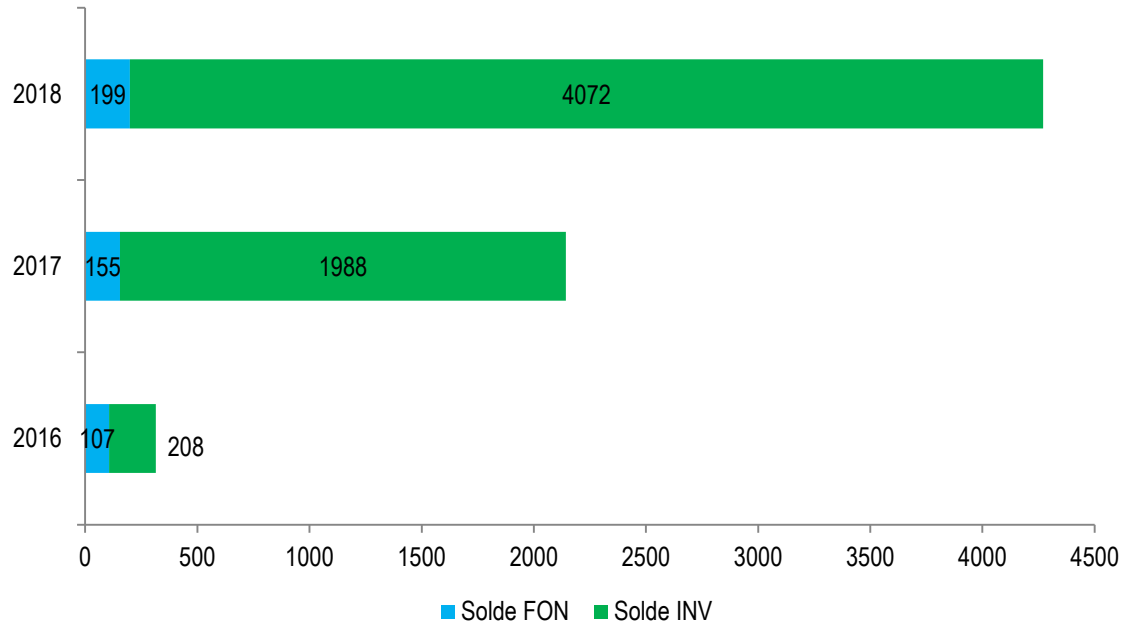

Commentaire :

La communauté d'agglomération gère 3 aires d'accueil sur son territoire, deux en régie directe et une par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

En ce qui concerne les aires de Domont et de Saint Brice, le coût de fonctionnement reste stable, par contre en investissement il est prévu une étude pour la réhabilitation de l'aire de Domont à hauteur de 50 000 €. La pose d'un dégrilleur pour 15 000 € est nécessaire pour l'aire de Saint Brice.

L'aire d'accueil de Montmagny et l'opération Habitat Adapté, font partie intégrante de l'opération de requalification et de réaménagement de la Butte Pinson et en lien avec l'Etat et l'Agence des espaces verts.

Actuellement notre aire de Montmagny accueille les familles des gens du voyage qui devront intégrer les logements adaptés dont la réalisation devrait s'achever en 2019. Pour ces familles il s'agit d'une phase de transition et d'apprentissage en direction d'une nouvelle forme d'habitat.

Dans ce cadre il est envisagé d'organiser des actions pédagogiques visant à lutter contre les précarités énergétiques et à former ces familles sur le budget, l'habitation, le loyer…. Il est donc proposé de faire appel à une société spécialisée pour nous aider à créer et fabriquer des outils pédagogiques et à une association pour accompagner individuellement les familles.

Le coût de cette action investissement compris (achat d'un vidéo projecteur) s'élève à 4 800 €.

Par ailleurs il est inscrit une participation de 3 000 € en direction de l'ADVOG pour la création de la maison de service envisagée par cette association.

En 2018 nous aurons à régler notre participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour la réalisation de cette aire soit 26 000 €.

En ce qui concerne l'opération Habitat adapté qui fait l'objet d'un bail emphytéotique, il est prévu le versement d'une subvention à l'OPAC de l'Oise (1.1 M€) sur un total de (3.7 M€) qui se répercutera sur la section de fonctionnement à partir de 2019 en dotations aux amortissements, la 2ème phase des travaux (1,9 M€) sur un total de (3.76 M€ TTC) et la partie assainissement de cette opération à hauteur de 0.6 M€.

Compte tenu des retards pris pour la réalisation effective de cette opération la 1ère phase des travaux inscrite au Budget 2017 sera portée en restes à réaliser.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	18 260 000	18 100 000	18 100 000	
Recettes	18 260 000	18 100 000	18 100 000	
Solde	0	0	0	

Commentaire :

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, sont gérés par deux syndicats. Le SIGIDURS d'une part sur la partie du territoire de l'ex-CCOPF et le syndicat EMERAUDE d'autre part sur la partie du territoire de l'ex-CAVAM plus Monlignon et Saint-Prix.

Sur la partie gérée par le SIGIDURS, la CAPV vote un taux unique qui compte-tenu de la notification de la contribution attendue par ce syndicat et de l'évolution des bases a permis de ramener ce taux de 7.39% en 2016 à 7.24% en 2017.

Pour 2018, l'exonération de la TEOM accordée lors du conseil du 4 octobre 2017 entrainera une perte de produit de 116 000 €, néanmoins la consultation en cours au SIGIDURS et peut-être l'évolution des bases de fonciers pourraient permettre de maintenir le taux voté en 2017.

Pour ce qui est de la partie de territoire gérée par le syndicat EMERAUDE, la CAPV vote un taux différencié par commune qui correspond à un service différencié. Après un démarrage difficile la mise en place du nouveau marché de collecte semble avoir trouvé ses marques. En 2017 ce nouveau marché avait permis de baisser les taux de TEOM pour la plupart des communes.

Pour 2018, il est proposé d'inscrire une somme identique à celle de 2017 en dépenses et en recettes.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rappel de la compétence : Création ou aménagement et entretien de **voirie d'intérêt communautaire** ; création ou aménagement et gestion de **parcs de stationnement d'intérêt communautaire**.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	634 996	710 876	548 395	
Recettes	89 500	100 000	0	
Solde	545 496	610 876	548 395	-10%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	983 940	385 000	520 000	
Recettes	47 503	0	0	
Solde	936 437	385 000	520 000	35%

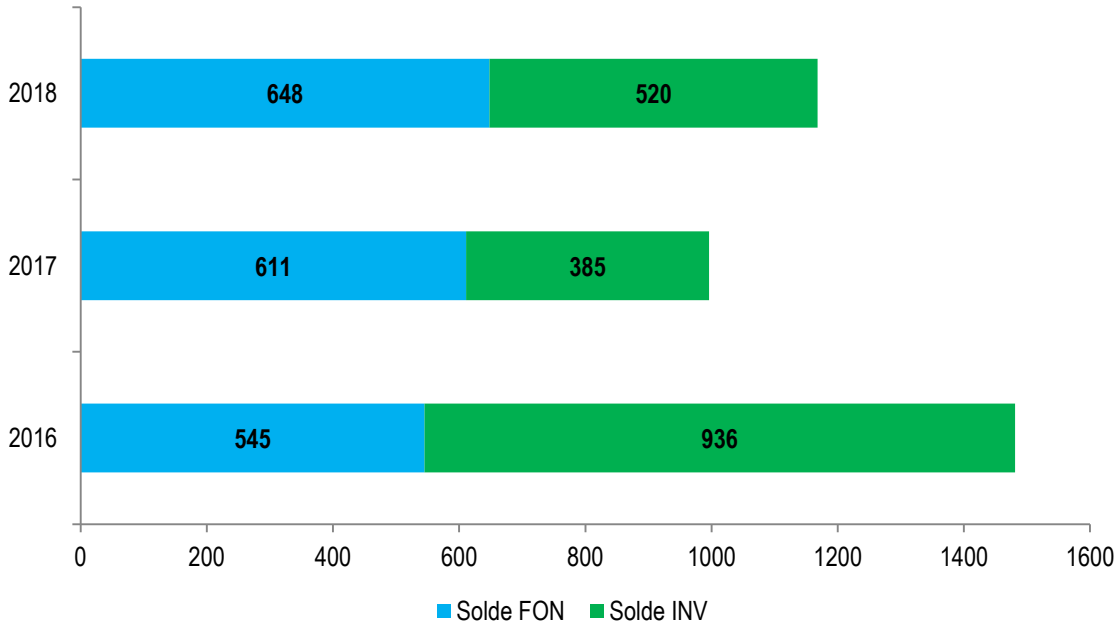

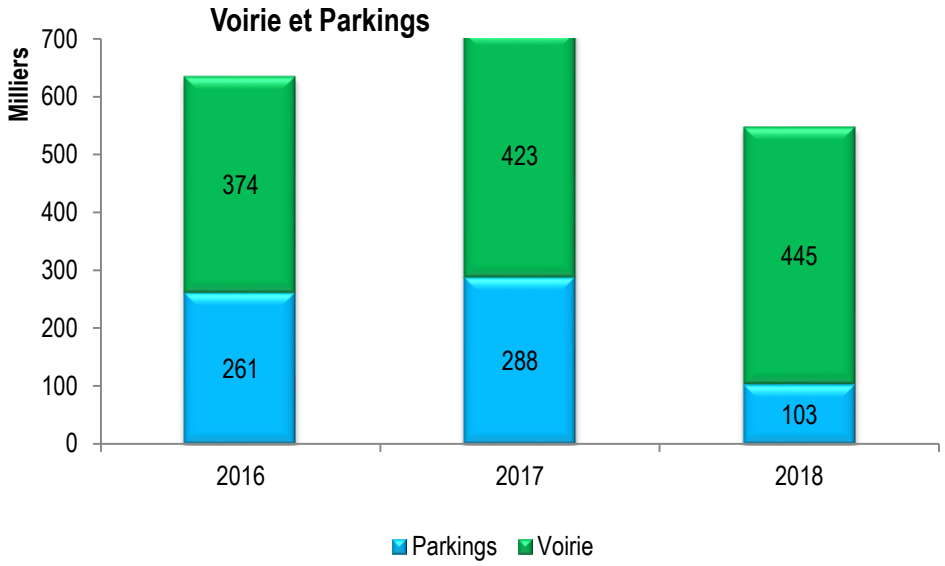

Commentaire :

La partie maintenance et entretien de la voirie reste quasi à l'identique, par contre en investissement il est proposé le réaménagement ou la réfection d'un certain nombre de voies :

- la rue Ferdinand De Lesseps à Bouffemont pour 130 000 € en priorité 1 ;
- la rue de Moisselles à Attainville pour 175 000 € en priorité 2 ;
- la rue du Moutiers à Moisselles pour 155 000 € en priorité 3.
- la reprise de la chaussée de la rue Villetaneuse à Montmagny pour 60 000 €.

A partir de 2018 la CAPV n'aura plus à gérer le parking de Saint-Gratien qui est repris par la SNCF, ce qui explique la baisse des crédits de fonctionnement.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Rappel de la compétence : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores dont élaboration des cartes stratégiques du bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	23 300	31 500	67 500	
Recettes				
Solde	23 300	31 500	67 500	114%

Il s'agit des charges du bureau d'études et de l'assistant maître d'ouvrage pour la réalisation du plan climat air énergie du territoire. En 2016 et 2017 aucun frais n'a été engagé.

EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rappel de la compétence : Construction, aménagement, entretien et gestion **d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

Il s'agit du Théâtre Sylvia Montfort à Saint-Brice-sous-Forêt, de la piscine Maurice Gigoi à Ezanville et de la Vague à Soisy-sous-Montmorency/Andilly.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	4 069 674	4 165 195	4 247 635	
Recettes	2 218 500	2 253 590	2 239 250	
Solde	1 851 174	1 911 605	2 008 385	5%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	279 341	174 387	351 300	
Recettes	58 254	576 001	0	
Solde	221 087	-401 614	351 300	

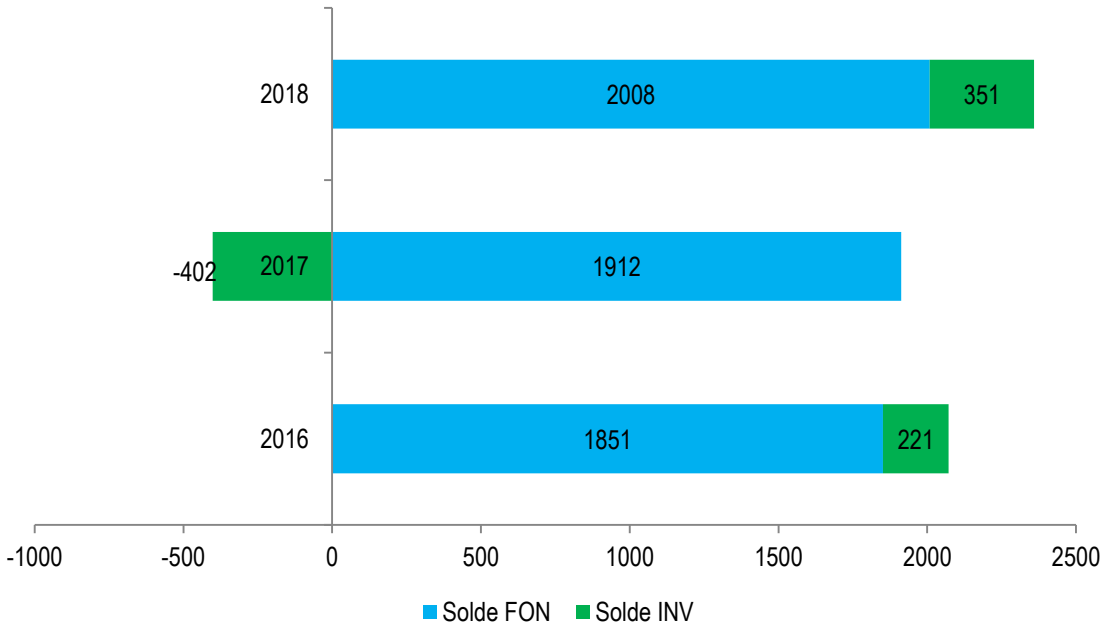

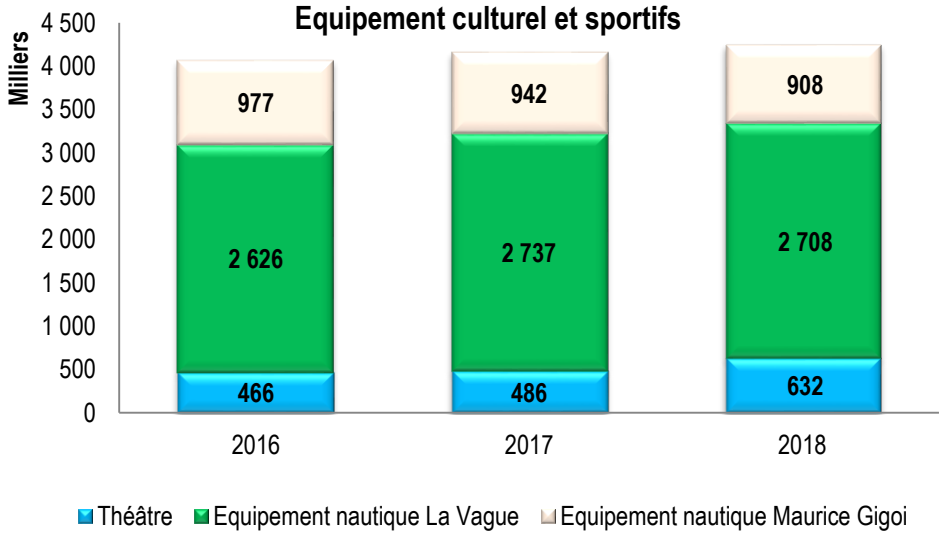

Commentaire :

La saison théâtrale 2017/2018 présentera 19 spectacles au lieu de 15 pour la saison précédente. En conséquence les achats de spectacle passent de 173 000 € à 190 000 €.
Par ailleurs nous avons dû réintégrer un agent.
En investissement il est prévu la mise en accessibilité (uniquement la zone du théâtre) pour 150 000 € et le remplacement de la cellule de transformation et remaniage électrique de l'armoire principale pour 50 000 €.

Pour ce qui est de La Vague les charges de fonctionnement sont identiques à celles de 2017, par contre les recettes sont diminuées de 100 000 € sur la base du Chiffre d'affaires estimé 2017. En investissement il est proposé l'acquisition d'une chaise solaire, le remplacement de la sono et de l'éclairage subaquatique.

Pour la piscine d'Ezanville, nous enregistrons une hausse des frais d'énergie-électricité de 6% pour s'ajuster au réalisé 2017. Le directeur demande un crédit supplémentaire de 500 € pour habiller les saisonniers autour des bassins.
Par ailleurs en investissement il demande l'acquisition d'un parcours eau pour créer des animations ponctuelles sur les journées creuses, pour un coût de 14 000 €.

LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

ASSAINISSEMENT

Rappel de la compétence : collecte et traitement des eaux usées ainsi que la réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine, contrôle et entretien facultatif des installations d'assainissement autonomes. Collecte, évacuation et traitement des eaux pluviales ainsi que tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine.

Il vous est présenté ici que la partie eaux pluviales, la partie eaux usées faisant l'objet du budget annexe assainissement.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	2 255 190	2 328 620	2 664 860	
Recettes	330 000	330 000	340 000	
Solde	1 925 190	1 998 620	2 324 860	16%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	317 233	483 973	572 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	317 233	483 973	572 000	18%

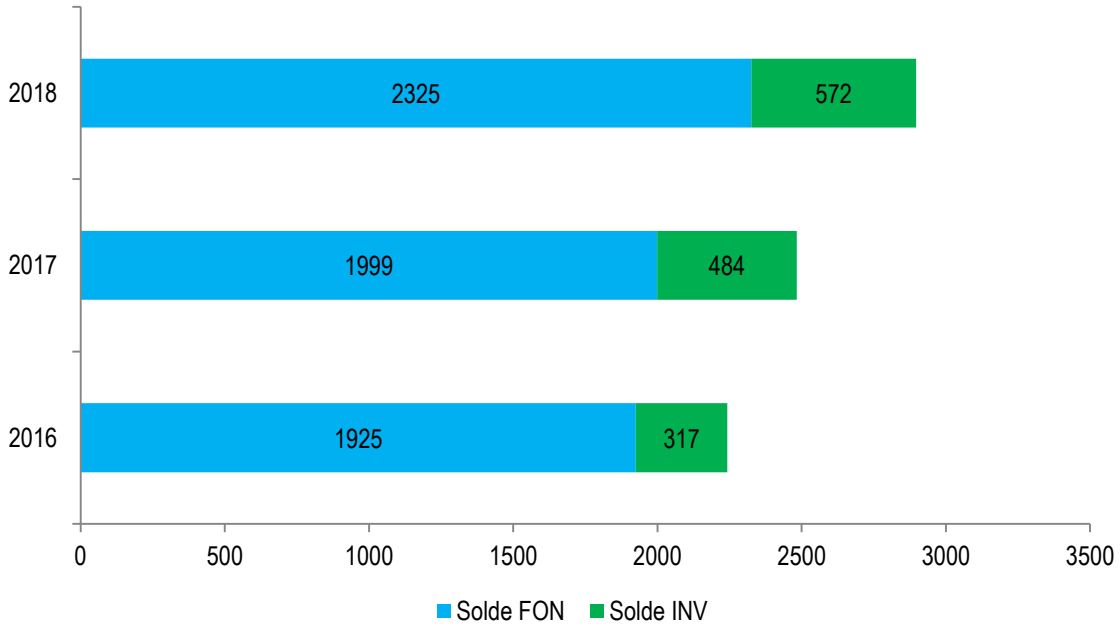

Commentaire :

A partir du 1er janvier 2018, l'ensemble des communes du territoire aura transféré leur assainissement eaux usées et eaux pluviales.

L'évolution des charges tient compte de l'apport des nouvelles communes. La maintenance des eaux pluviales fait l'objet d'un transfert de charges via l'attribution de compensation.

En investissement il est prévu sur le budget général à hauteur de 123 000 € (50% de la dépense totale) la réalisation du schéma d'assainissement, consécutif à l'arrivée de nouvelles communes, la réalisation de la ZAC de la Galathée à Deuil la-Barre 3ème tranche pour 317 000 €, la rue des Mérieux à Groslay pour 120 000 € déjà inscrit en 2017 et pour 12 000 € la sente Saint-Paul à Montmorency.

LA PROPRETE ET BALAYAGE DES VOIES

Rappel de la compétence : **Balayage des rues** communales, communautaires ou départementales des communes suivantes : Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Piscop et Saint-Brice-sous-Forêt, jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée.

Nettoyage des tags dans le cadre de la propreté urbaine.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	860 901	743 270	765 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	860 901	743 270	765 000	3%

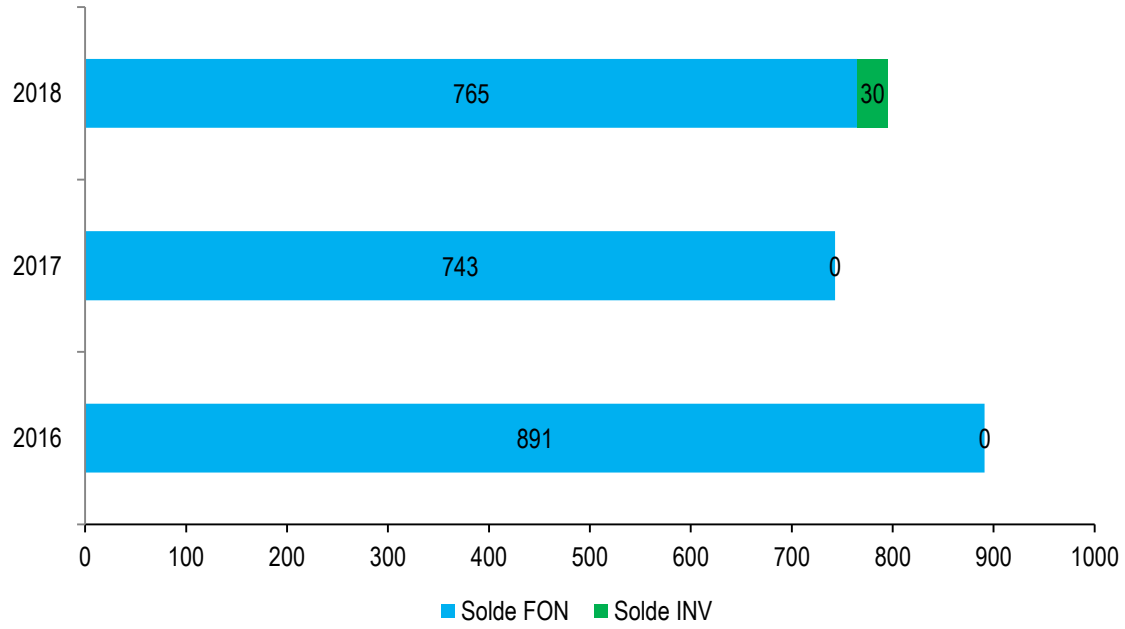

Commentaire :

Une nouvelle consultation est lancée pour le balayage des rues, la prévision tient compte d'une possible progression des charges, et en investissement il est prévu l'acquisition de deux bornes bleues.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rappel de la compétence : Aménagement, extension, entretien et gestion du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CCOPF.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 090 269	1 120 914	1 093 708	
Recettes	0	1 500	0	
Solde	1 090 269	1 119 414	1 093 708	-2%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	781 279	784 000	736 500	
Recettes	0	0	0	
Solde	781 279	784 000	736 500	-6%

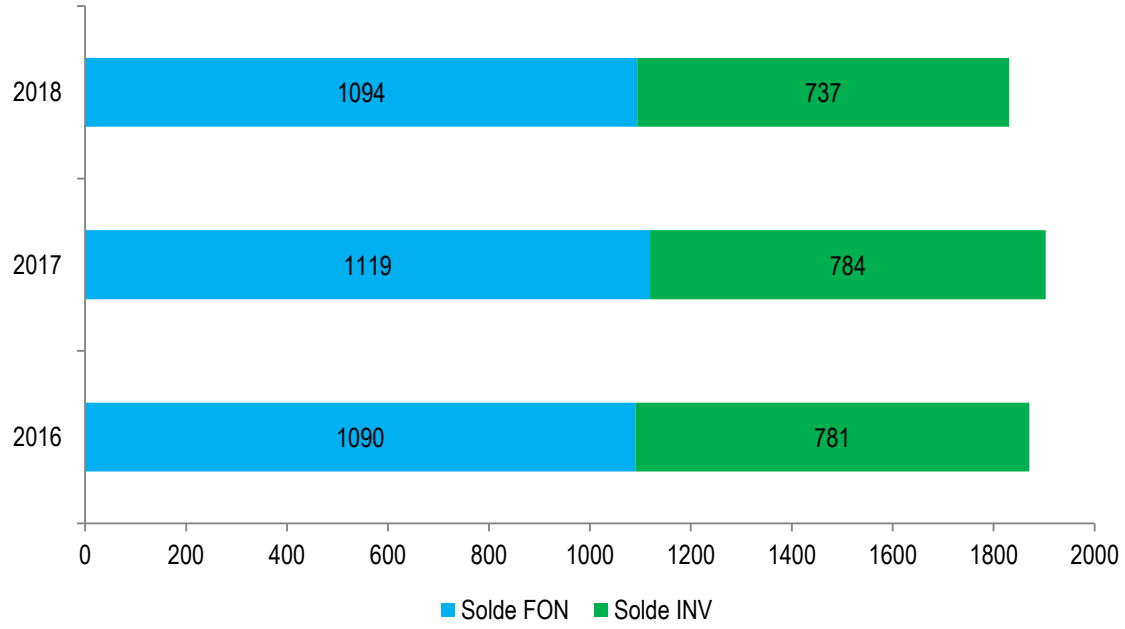

Commentaire :

Il s'agit des charges liées au PPP.

Il est rappelé que cette compétence ne concerne que le périmètre du PPP tel qu'il a été défini à l'origine et que donc il ne permet pas la prise en charge d'extension du réseau d'éclairage public, ou de modifications d'implantation de candélabres consécutivement à des travaux de voiries engagés par les communes. En effet la compétence Eclairage public n'est pas étendue et ne s'applique qu'à l'existant.

LES RESEAUX

Rappel de la compétence : Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, conformément à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier pour exercer la compétence relative au 3° et au 15° de articles L. 32 et L. 33 du code de postes et communications électroniques incluant, le cas échéant, l'acquisition, de droits d'usage à cette fin ou l'achat d'infrastructures ou réseaux existants et la mise à disposition des équipements réalisés aux opérateurs et utilisateurs de réseaux indépendants. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée ou, au plus tard jusqu'au 1er janvier 2018, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CCOPF.

Il s'agit de notre contribution au SMOVON dont l'estimation est évaluée à 18 000 €.

LA CULTURE

Rappel de la compétence :

Contribution à la **programmation de spectacles et de manifestations culturelles et sportives** d'intérêt communautaire à fort rayonnement communautaire ;

Soutien à l'enseignement artistique spécialisé et aux pratiques d'ensemble à fort rayonnement communautaire.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	179 500	185 380	194 180	
Recettes	0	4 550	4 500	
Solde	179 500	180 830	189 680	5%

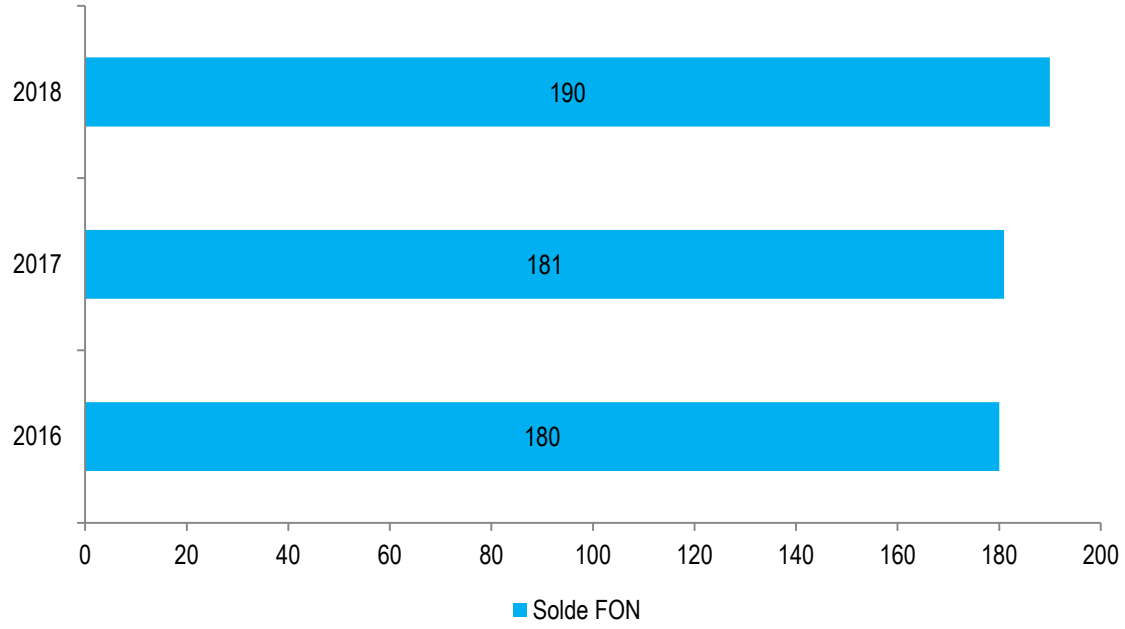

Commentaire :

Il est prévu un crédit stable pour les actions culturelles, avec la subvention au FMAJI, à Radio Enghien, et la réalisation du concert annuel du réseau des écoles de musique.

L'acquisition de places pour le cirque est également prévue sous cette compétence alors qu' elle était au préalable imputée en administration générale.

LES SERVICES MUTUALISES

RESEAUX DES BIBLIOTHEQUES

Rappel : mutualisation des outils du réseau communautaire des bibliothèques communales du territoire.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	156 550	158 800	149 610	
Recettes	0	0	0	
Solde	156 550	158 800	149 610	-6%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	6 310	4 250	12 250	
Recettes	0	0	0	
Solde	6 310	4 250	12 250	

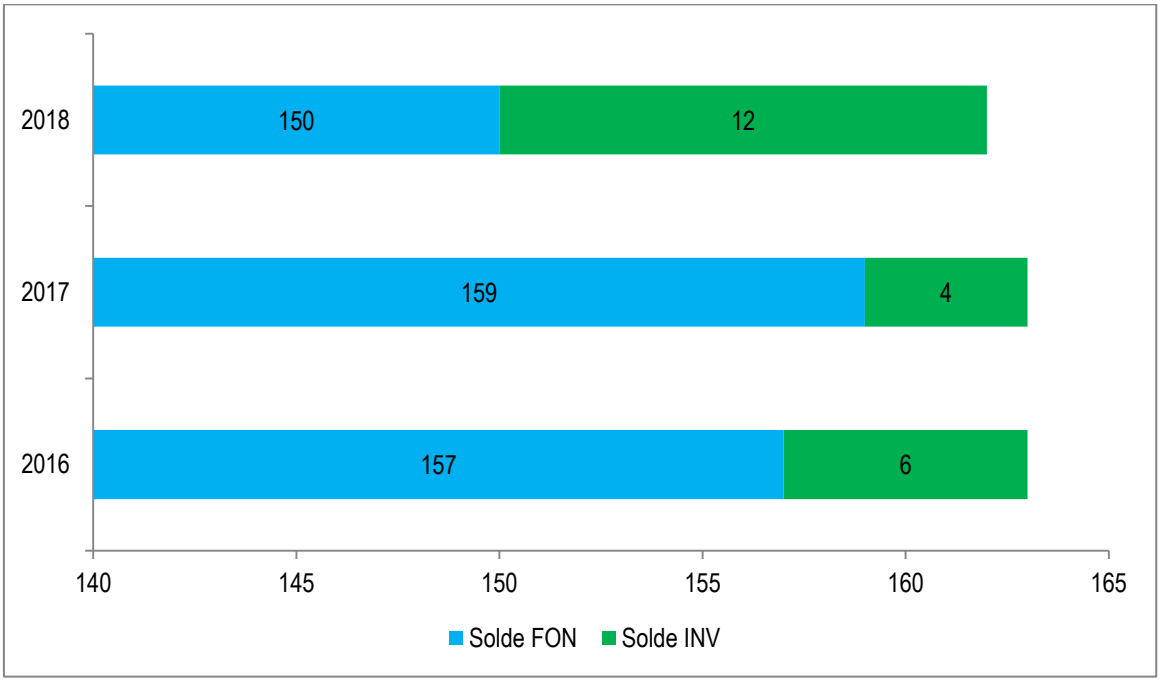

Commentaire :

Le budget du réseau des bibliothèques baisse légèrement par rapport à 2017, néanmoins il est prévu après validation par les élus, des crédits pour le projet sur le jeu pour 8 500 € et des prestations d'honoraires à hauteur de 6 000 €.

En investissement il est envisagé l'acquisition de tablettes, une par bibliothèque, pour développer les animations et la formation. Ces tablettes ne sont pas destinées au prêt.

LA POLICE

Rappel : Création d'un service intercommunal de police municipale.

Le transfert de l'ensemble des polices municipales vers la CAPV ne pouvant se réaliser, c'est donc une mutualisation à la carte qui est proposée, dont les modalités opérationnelles ne sont pas encore totalement définies.

Pour mémoire, le poids de ces charges était récupéré auprès des communes par le biais de l'attribution de compensation.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	4 738 615	4 698 750	4 992 300	
Recettes	0	0	0	
Solde	4 738 615	4 698 750	4 992 300	6%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	10 000	81 000	83 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	10 000	81 000	83 000	2%

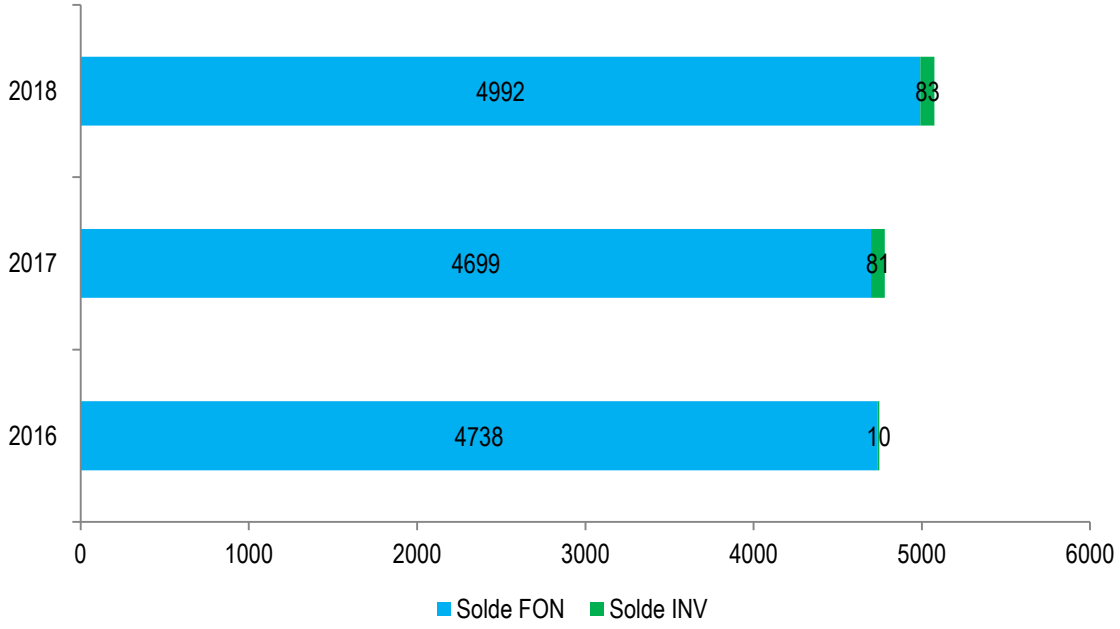

Commentaire :

Les charges de la police municipale sont en progression. Ceci correspond d'une part :

- Au renfort de policiers municipaux. En effet nous avons 10 postes de policier vacants, qu'il est envisagé de remplacer. Compte tenu des délais de recrutement, l'inscription n'est pas en année pleine.
- A chaque recrutement nouveau correspond outre une masse salariale mais également un équipement complet habillement, équipement réglementé métier (gilets pare-balles, gilets tactiques) coût supplémentaire 23 000 €.
- A l'entretien et à la maintenance des véhicules contrôle technique, charges d'entretien plus importantes, les véhicules vieillissant.

D'autre part aux coûts relatifs à l'armement des policiers municipaux dont les charges vont porter sur l'évaluation psychologique, l'acquisition des moyens et le fonctionnement, soit un total de 41 100 € pour 20 agents. A cela s'ajoute le coût des absences des agents pour formation soit 72 heures pour la formation aux pistolets semi-automatique, 36 heures pour la formation aux pistolets à impulsion électrique, et les séances de formation d'entrainement.

En investissement outre l'achat des armements, il est prévu de remplacer les 2 motos de Soisy (déjà prévu en 2017 mais non réalisé), un lecteur de puce pour chiens, 2 détecteurs de métaux.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rappel : dans le cadre des dispositifs communautaires de prévention de la délinquance Etudes, réalisation et gestion mutualisée de réseau de vidéosurveillance urbain à la demande des communes.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 221 873	1 179 533	1 115 170	
Recettes	8 100	20 000	20 000	
solde	1 213 773	1 159 533	1 095 170	-5,55%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	793 252	928 500	378 500	
Recettes	40 000		627 455	
Solde	753 252	928 500	-248 955	-127%

Commentaire :

Ce secteur comprend deux CSU celui de Domont et celui de Montmorency, ainsi que l'ensemble des caméras et réseaux de vidéo-protection qui leur sont reliés.

La maintenance CSU et vidéo-protection tend à progresser par contre la masse salariale de ce secteur est réajustée en fonction de l'estimation du réalisé 2017.

En ce qui concerne l'investissement, pour la partie ex-CAVAM, la 2ème phase de travaux de renouvellement du système de vidéo et de caméras devraient s'achever en 2018, (les crédits sont intégralement prévus en 2017).

En recettes nous devrions percevoir les subventions de l'Etat, la Région et du Département pour les travaux réalisés ces deux dernières années.

Sur la partie du territoire ex-CCOPF, il est prévu de remplacer 15 caméras analogiques (+10 ans) pour 50 000€, les liens hertziens pour 15 000 € et apporter à la demande des communes, des modifications sur le réseau vidéo. Dans ce cadre une provision de 25 000 € est proposée.

LE DROIT DES SOLS

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	239 020	246 861	253 510	
Recettes	0	0	0	
Solde	239 020	246 861	253 510	3%

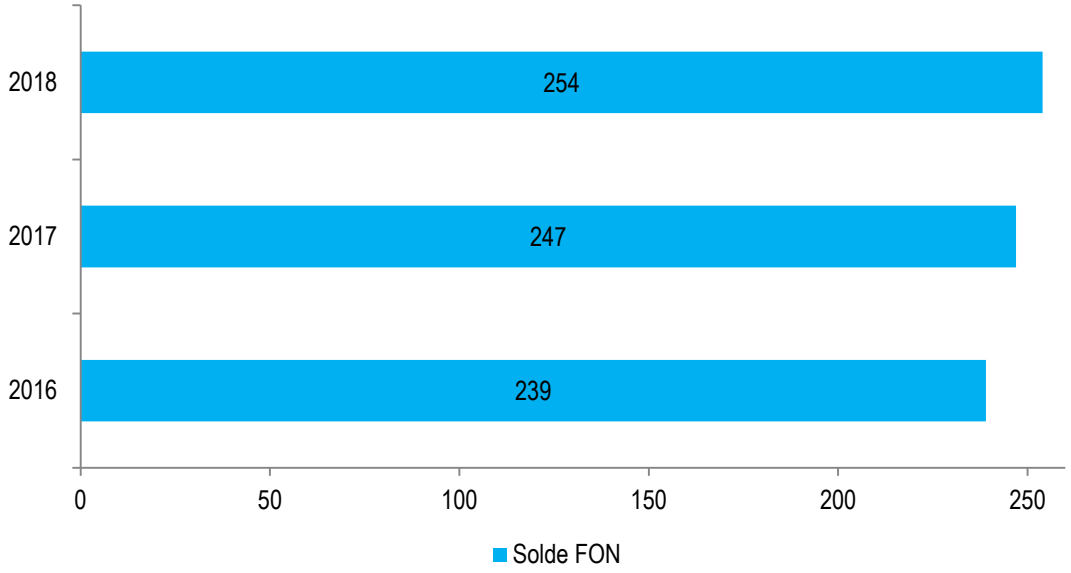

Commentaire :

La gestion des permis de construire n'est pas une compétence dévolue à la communauté d'agglomération mais bien une mutualisation de service. Les modalités futures d'organisation restent encore à discuter.

Nous avons une augmentation des charges de personnel de 2% et une prévision d'intégration des PLU dans notre logiciel.

En 2019 en fonction de la direction qui sera donnée à ce service se posera la question d'une évolution de logiciel pour tenir compte du traitement des dossiers et surtout d'une interface communes/interco.

L'ADMINISTRATION GENERALE

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	3 423 250	3 125 783	2 429 295	
Recettes	92 700	49 300	22 350	
Solde	3 330 550	3 076 483	2 406 945	-22%

INVESTISSEMENT	2015	2016	2017	Δ
Dépenses	324 734	774 884	165 300	
Recettes	0	0	0	
Solde	324 734	774 884	165 300	-79%

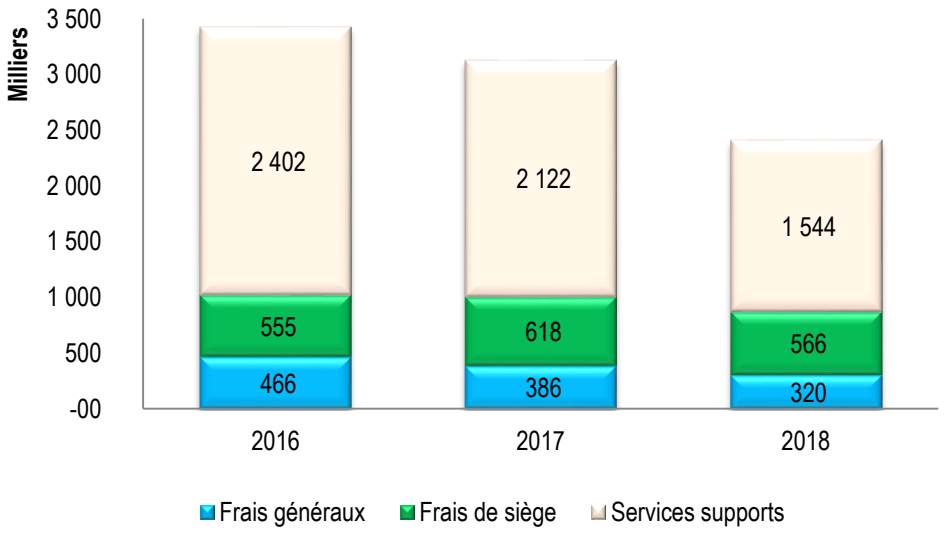

Commentaire :

L'administration générale est à part. La baisse représentée notamment par les services supports correspond à un retraitement de la masse salariale de certains agents, notamment des services techniques, qui ont été réaffectés à la compétence pour laquelle ils interviennent. Cette baisse correspond également au regroupement des services dans un même lieu.

Des frais de gestion sont maintenus bien sûr pour le siège de Domont. Pour le siège de Soisy, il est prévu de finaliser les travaux par une remise en peinture des deux ailes qui n'en n'ont pas bénéficié en 2017. Pour un coût estimé à 23 000 €.

En ce qui concerne les frais généraux il s'agit de la maintenance des logiciels, des contrats postes, des fournitures de bureau, des provisions pour honoraires, nos contributions à Paris-Métropole, au SIEGEF …

∞∞∞∞∞

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE

Les dépenses de la Communauté

Les dépenses de gestion

Il s'agit des dépenses courantes de la collectivité hors le remboursement des intérêts de la dette et les charges exceptionnelles.

Les dépenses de gestion s'élèvent à 77 622 370 € en augmentation de 0.30 % par rapport à l'année budgétaire 2017.

Elles se répartissent ainsi :

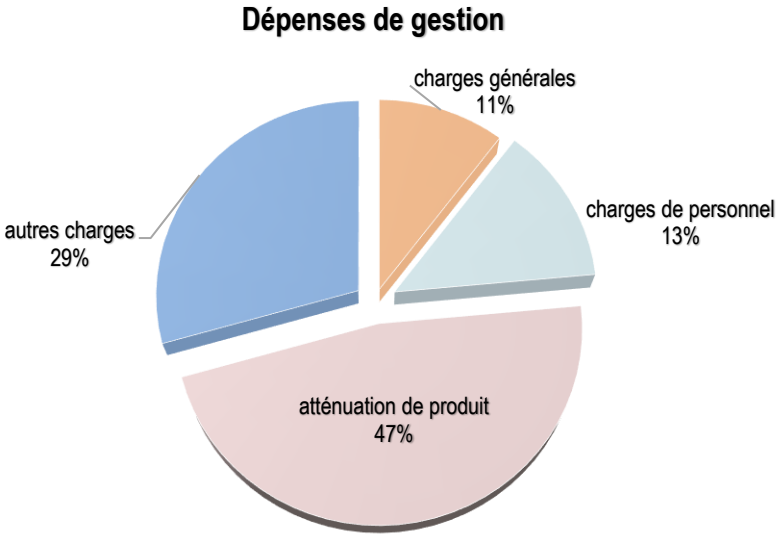

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à 10 098 830 € en baisse de 6% par rapport au budget 2017.

En neutralisant la masse salariale liée aux transferts d'équipements, les charges de personnel sont en baisse de 1%.

Cette baisse est consécutive aux quelques départs intervenus dans le courant de l'année 2017 dont certains de ces postes ne sont pas renouvelés et aux départs en retraites en 2017 dont certains ne seront pas remplacés.

Pour mémoire les charges de personnel de la police municipale sont récupérées auprès des communes à hauteur de 4.2 M€.

Les charges de personnel représentent 13% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est égal à 8 975 305 € soit une baisse de 11% par rapport au budget 2017.

Elles comprennent l'ensemble des achats de fournitures, les contrats de maintenance, les assurances, les contrats de prestation de services, les honoraires, les annonces et insertions, les frais de missions, les frais postaux et de télécommunication, les frais divers.

Après neutralisation des charges liées aux transferts des équipements le poste charges à caractère général progresse en fait de 0.6%.

Les charges à caractère général représentent 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante :

Ce chapitre comprend les subventions versées par la collectivité, les contributions aux syndicats (EMERAUDE, SIGIDURS, SIARE, SIAH, SIEREIG, …) et les indemnités des élus.

A ce jour nous n'avons pas d'information sur le montant des contributions d'EMERAUDE et du SIGIDURS c'est pourquoi le montant des contributions et du produit de la TEOM sont inscrits à la même hauteur qu'au budget 2017 soit 18.1 M€.

Les prévisions d'augmentation des contributions au SIARE sont de +1.7% (communiquer par le syndicat), celles pour le SIAH et le SIEREIG de +2% non encore communiquées par les syndicats et la contribution au SMOVON. Le total de ces contributions s'élève à 3.04 M€.

Les subventions versées aux associations s'élèvent à 634 500 € contre 633 800 € en 2017 (hors subvention au cinéma (50 000 € compensés dans les AC avec le transfert).

Le montant des indemnités aux élus s'élève à 494 550 €.

Le poste des autres charges de gestion courante représente 29% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les atténuations de produits :

Elles correspondent aux reversements aux communes budgétées à hauteur de 17.8 M€ €, à notre contribution au Fonds national de garantie intercommunal (FNGIR) pour un montant total de 16, 9 M€ et à une provision pour le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 1,5 M€.

Les atténuations de produits sont en progression de 5% compte tenu des différents transferts intervenus et d'une augmentation de 0.1 M€ du FPIC.

Elles représentent 46% des dépenses réelles de fonctionnement c'est la part la plus importante de nos dépenses de gestion.

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette)

Elles s'élèvent à 9 872 900 € (hors dette).

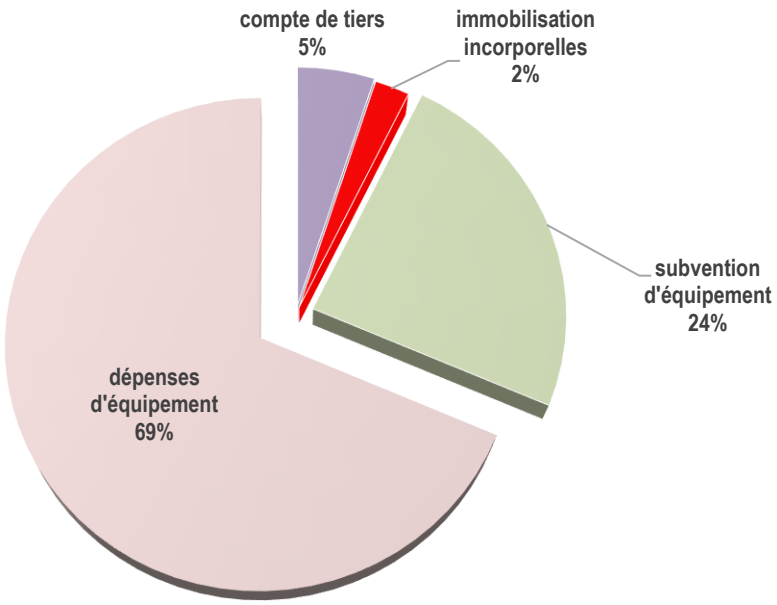

Les subventions d'équipement :
Elles sont inscrites à hauteur de 2 076 760 €,

Un crédit de 360 000 € est prévu dans le cadre de la concession d'aménagement des Monts de Sarcelles pour l'avant dernière année, 456 000 € dans le cadre du PLHI, 1 110 760 € dans le cadre de l'opération habitat adapté (3M€ au total), et une provision en crédit de paiement pour fonds de concours en direction des communes de 150 000 €.

S'ajoute un poste subvention d'investissement reversée à hauteur de 261 500 € pour le reversement aux communes des subventions du STIF perçues dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus de la ligne 13 SUD.

Les dépenses d'équipement :
Leur montant s'élève à 6 998 400 €

Les principales réalisations concernent notre participation aux travaux réalisés par la SEMAVO dans le cadre de la concession d'aménagement des Monts de Sarcelles (1.4 M€) ; une provision 260 K€ pour l'indemnité d'éviction au Parc Technologique de Montmagny ; une provision pour acquisition de terrain et bâtiment 300 K€ ; 150 K€ pour la mise en accessibilité du théâtre, des travaux d'assainissement en eaux pluviales ; pour 572K€ ; des travaux de voirie à hauteur de 520 K€ ; 736 K€ dans le cadre du PPP pour l'éclairage public ; 950 K€ pour le transport ; des travaux pour l'opération Habitat adapté Butte Pinson
(2 483 K€)

La dette

Le montant du remboursement de la dette 2018 s'élève à 3 528 100 €, dont 968 650 € d'intérêts et 2 559 450 € de remboursement de capital.
La charge des intérêts représente 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

La prévision budgétaire intègre un crédit supplémentaire en cas d'un tirage d'emprunt avec un remboursement qui interviendrait dans l'année même du tirage. (64 K€ pour les intérêts et 115 K€ pour le capital).

Le montant de notre encours de dette s'élève à 29 875 K€ au 01/01/2018, au 1/01/2017 il s'élevait à 32 622 €. La durée résiduelle moyenne des emprunts est de 13 ans et 10 mois et notre capacité de désendettement (encours au 01/01/2018 sur l'épargne brute) est de 7 ans. (Point dette voir annexe 1)

Le mode de financement des dépenses (hors dette)

(% après neutralisation du FNGIR dépenses et recettes et de la dette)

La fiscalité contribue au financement de nos dépenses réelles totales à hauteur de 66 % ; les dotations et subventions à hauteur de 21 % ; l'emprunt à hauteur de 9 % ; le produit des services à hauteur de 4 % des dépenses totales.

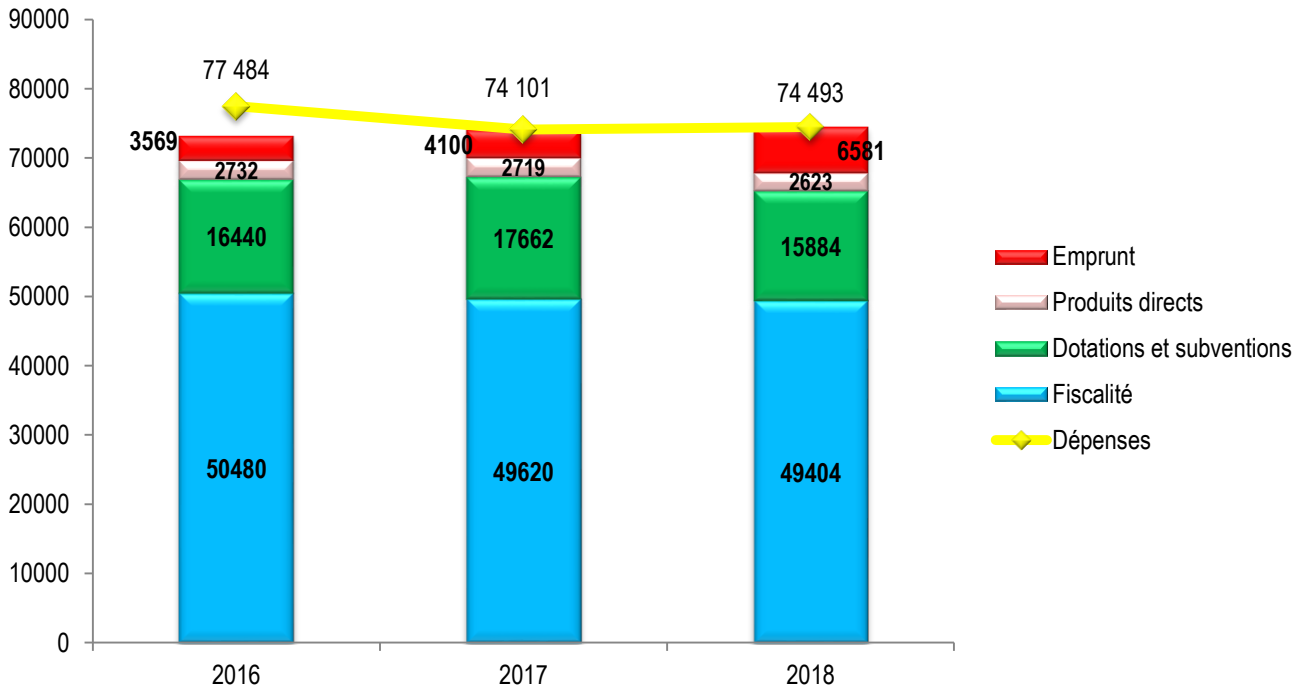

Les recettes réelles de gestion

Les recettes réelles de gestion s'élèvent à 82 775 370 € en 2018. Elles sont en baisse de 0.09 % par rapport à 2017.

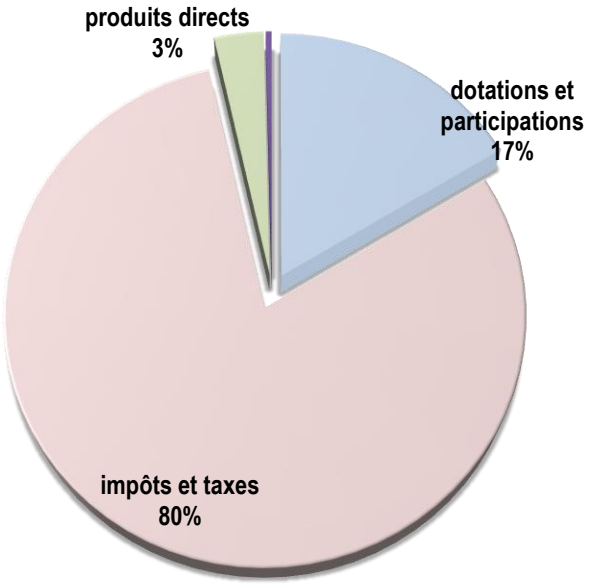

Les dotations et participations :

Ce poste est en progression 0.99 % par rapport à la prévision du BP 2017 et s'élève à 14 M€.

Il comprend la DGF dont le montant prévisionnel 2017 s'élevait à 11 800 K€ pour une notification à 12 353 K€. La prévision 2018 s'élève à 11 760 K€ soit une baisse de 4.8%

L'augmentation de ce poste provient de la subvention en direction du PRE de 260 K€.

Les dotations et participations représentent 16 % de nos recettes réelles de fonctionnement

Les impôts et taxes :

La prévision des recettes fiscales est de 66 256 835 €.

Elle correspond à une estimation d'évolution des bases entre 1% et 2%.
En sachant que pour la TH l'estimation est faite « toute chose étant égale par ailleurs » car à ce stade les éléments portés à notre connaissance ne permettent pas de simuler l'impact de la réforme de cette taxe. En parallèle le montant des compensations d'exonération est identique à 2017(mais il est inscrit dans le poste dotations).

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est égale à 5 185 K€, elle tient compte de l'estimation fournie par la DGFIP.

Les IFER sont prévus à hauteur de 400 K€ et la TASCOM estimée à 2 100 K€.

La fiscalité représente 80% de nos recettes réelles de fonctionnement.

Les produits directs :

Ils correspondent aux recettes des deux équipements nautiques, du théâtre Sylvia Monfort, des aires d'accueil des gens du voyage.

En baisse de 3.6% par rapport au prévisionnel 2017 soit 2 623 K€

Deux raisons à cette baisse, la 1ère le parking de Saint Gratien est transféré à la SNCF au 1er janvier 2018, la 2nd est le produit de l'équipement nautique La vague inscrit pour 1.9 M€ au lieu de 2 M€.

Les recettes de l'équipement nautique Maurice Gigoi sont identiques à 2017 et sont inscrites à hauteur de 105 000 €.

Pour le théâtre les recettes prévisionnelles s'élèvent à 130 K€, la prévision tient compte du nombre de spectacles supplémentaires, elles étaient inscrites à hauteur de115 K€ en 2017.

Les produits directs représentent 3% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes d'investissement (hors emprunt)

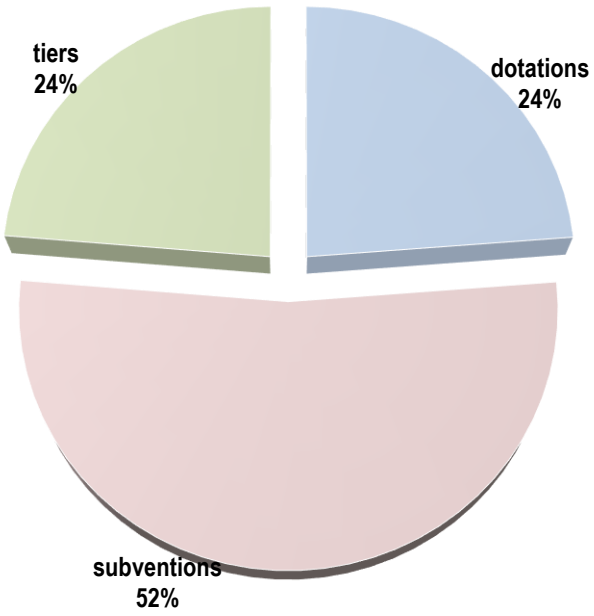

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 2 101 945 €. Elles comprennent : le FCTVA pour 500 000€ ; des subventions à hauteur de 1 072 995 € ; et des remboursements des communes pour la mise en accessibilité de la ligne RATP 13 Sud pour 497 500 €.

Le besoin de financement par l'emprunt de la section d'investissement est de 6 550 520 € en 2018 pour 4 100 000 € en 2017.

L'épargne

L'épargne de gestion est égale à 5 153 000 € soit une baisse de 310 K€ par rapport au BP 2017.

L'épargne brute s'élève à 4 121 000 €. Elle correspond à l'épargne de gestion moins le remboursement des intérêts, elle est en baisse de 198 K€ par rapport au BP 2017.

L'épargne nette s'élève à 1 220 435 € soit une baisse de 434K€ de l'épargne nette par rapport au BP 2017.

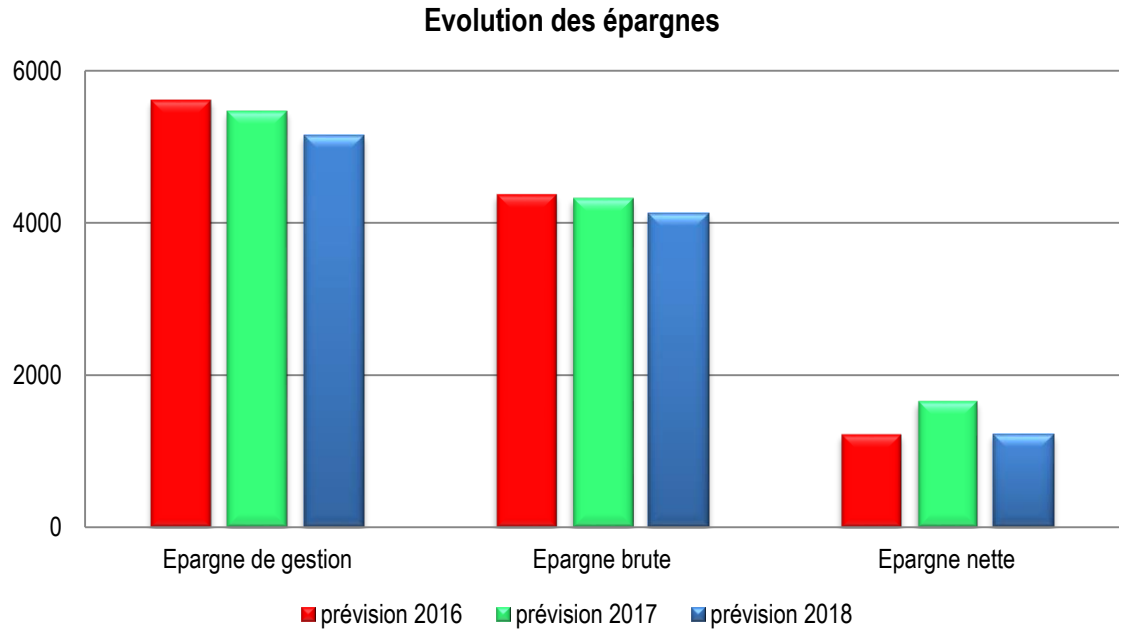

Les prévisions 2018

Analyse globale

En fonctionnement nos dépenses réelles baissent de 0.8% par rapport à 2017, et nos recettes de 0.3%.
Le virement à la section d'investissement s'élève à 2 210 000 €, auquel se rajoutent les dotations aux amortissements pour1 684 855 € ce qui correspond à un autofinancement global de 3 894 855 €.

	2017		2018		
	PREVU	% /total	**PREVU**	% prévu/prévu	% /total
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
dont Charges à caractère général	10 084,170	12,68%	8 975,305	-10,996%	11,38%
dont Charges du personnel	10 756,450	13,53%	10 098,830	-6,11%	12,80%
dont Atténuation de produits	34 314,000	43,15%	36 021,855	4,98%	45,67%
dont Autres de Charges de gestion courante	22 235,420	27,96%	22 526,380	1,31%	28,56%
dont Charges financières	1 144,000	1,44%	1 032,000	-9,79%	1,31%
dont charges exceptionnelles	980,680	1,23%	226,145	-76,94%	0,29%
TOTAL	**79 514,720**	**100,00%**	**78 880,515**	**-0,80%**	**100,00%**
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT					
dont Remboursement du capital	2 853,120	24,94%	2 674,420	-6,26%	21,31%
dont subventions d'équipement	610,000	5,33%	2 076,760	240,45%	16,55%
dont immobilisations incorporelles	291,240	2,55%	224,000	-23,09%	1,79%
dont Immobilisations corporelles	4 226,960	36,95%	3 104,300	-26,56%	24,74%
dont Immobilisations en cours	3 065,850	26,80%	3 670,100	19,71%	29,25%
dont compte de tiers	251,600	2,20%	497,500		
dont subventions d'investissement	141,000	1,23%	300,240		2,39%
TOTAL	**11 439,770**	**100,00%**	**12 547,320**	**9,68%**	**100,00%**
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**90 954,490**		**91 427,835**	**0,52%**	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
dont atténuation de charges	95,000	0,11%	197,000	107,37%	0,24%
dont Produit des services	2 719,830	3,28%	2 623,340	-3,55%	3,17%
dont Impôts et taxes	66 473,390	80,07%	66 256,835	-0,33%	80,04%
dont Dotations et participations	13 454,400	16,21%	13 586,995	0,99%	16,41%
dont autres produits	110,100	0,13%	111,200	1,00%	0,13%
dont produits exceptionnels	170,000	0,20%		-100,00%	0,00%
TOTAL	**83 022,720**	**100,00%**	**82 775,370**	**-0,30%**	**100,00%**
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT					
dont Dotations, réserves	1 593,810	20,09%	500,000	-68,63%	5,78%
dont Subventions d'investissement	986,360	12,44%	1 072,995	8,78%	12,40%
dont Emprunt	4 100,000	51,69%	6 550,520	59,77%	75,71%
dont Immobilisations corporelles			31,450		
dont compte de tiers	251,600		497,500		
dont produit des cessions	1 000,000	12,61%		-100,00%	0,00%
TOTAL	**7 931,770**	**100,00%**	**8 652,465**	**9,09%**	**100,00%**
TOTAL DES RECETTES REELLES	**90 954,490**		**91 427,835**	**0,52%**	